

Quel numéro composer ?

Les numéros d'urgence sont gratuits et accessibles des cabines téléphoniques (sans avoir à insérer de carte bancaire ou de carte téléphonique) et des téléphones portables (même sans carte SIM).

En cas d'urgence, les services de secours sont à votre disposition pour vous venir en aide.



112

Numéro d'urgence unique dans toute l'Europe

Dans la Loire, tous les appels vers le 112 sont réceptionnés par les sapeurs-pompiers.



18

Sapeurs-pompiers

En cas de feu de bâtiment ou de végétation, d'accident de la circulation, ou de secours à personne.



15

Service d'aide médicale urgente (SAMU)

En cas de besoin médical urgent ou de renseignements d'ordre médical (en l'absence de votre médecin traitant).



17

Forces de l'ordre (gendarmerie ou police)

En cas de troubles à l'ordre public, de vol, d'agression.



115

SAMU social

Pour toute personne présentant une détresse sociale (par exemple, les personnes sans abri et exposées aux intempéries).



Service départemental
d'incendie et de secours de la Loire
8 rue du Chanoine Ploton
CS 50541 - 42007 Saint-Etienne Cedex 1

☎ 04 77 91 08 00

📠 04 77 91 08 05

www.sdis42.fr



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Réalisation et impression :
Service de la communication – 2013

C A S CONSEILS POUR APPELER LES SECOURS



**Vous êtes témoin d'un incident ?
C'est à vous d'alerter les secours.**



Quelles informations donner à l'opérateur ?

Le message d'alerte doit être aussi précis que possible. Il ne faut jamais oublier que le service de secours n'a aucune idée de ce qui se passe près de vous. Les moyens de secours qui seront mis en œuvre dépendent donc de ce que vous allez dire. Pour se faire entendre, il est important de parler clairement et calmement.

Voilà ce qu'il faut dire, de préférence dans cet ordre :

1 Identifiez-vous et indiquez un numéro de téléphone.

Donnez votre nom, et le numéro de téléphone (ou de la borne) d'où vous appelez.

Ce dernier permettra aux secours de vous rappeler, par exemple en cas de problème pour trouver l'endroit.

2 Expliquez où vous êtes et comment accéder au lieu de l'accident.

Donnez l'adresse précise de l'endroit où vous vous trouvez :

- La commune, la rue, le numéro de la rue, de l'étage...

Si vous vous trouvez au domicile d'un particulier, précisez comment on peut accéder (le n° de la porte, éventuellement le code de l'interphone...).

- Le type de route (autoroute, nationale, départementale), son numéro ainsi que le sens de circulation.



3 Donnez la nature de l'accident.

Expliquez s'il s'agit d'un accident privé, de la circulation, d'un malaise sur la voie publique, d'une personne malade chez vous...

Décrivez précisément ce qui s'est passé.

4 Précisez le nombre et l'état apparent des victimes.

Décrivez ce que vous avez vu, si possible :

- Le nombre de victimes.

- Leur sexe et âge approximatif.

- Leur état apparent (parle, saigne, transpire, respire...).

Essayez de ne pas utiliser de termes médicaux.

- Leur position : debout, assis, couché sur le ventre,

couché sur le dos, allongé sur le côté...

- Les gestes effectués et les mesures prises par vous-même ou par les tiers présents.

5 Précisez s'il y a des risques éventuels.

Par exemple, un risque d'effondrement, d'incendie, d'explosion, de collision, de présence de produits chimiques ou tout autre danger...

6 Répondez aux éventuelles questions posées par les secours.

Les services d'urgence qui peuvent vous donner des conseils et/ou des instructions sur la conduite à tenir, soit en attendant l'arrivée des moyens de secours et ou médicaux, soit pour vous indiquer la marche à suivre lorsque l'intervention des secours ne s'avère pas nécessaire.

7 Ne raccrochez pas le premier.

Attendez les instructions avant d'interrompre la communication.

**En toutes circonstances,
restez calme.**

